

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du **mardi 21 juin 2011** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence : M. Wolfgang HONEGGER

Présents : Mme Anne BOADA
Mme Carol BORLOZ-NEUFFER
M. Christophe FAVRE
M. Georg FEYER
M. Jean-Pierre GUEX
Mme Isabelle ISCH
M. Jean KELLER
M. Philippe LAGRANGE
Mme Marie-France MUTILLOD
M. Marco REALINI
M. Georges RYCHNER
Mme Anne-Claude SEMON
Mme Elisabeth STALDER
Mme Fabienne UDRY
M. Viken VARTZBED

Excusée : Mme Erika MOTTIER

Assistent : M. François MAZENOD, Maire
M. Michel STALDER, Adjoint
M. Andréas BAUMGARTNER, Adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques (délibération)
5. Nomination d'un membre du Conseil municipal au comité du Tennis Club de Genthod
6. Désignation d'un représentant au GLRD
- 6a Dénomination des commissions
7. Mérite Commune de Genthod
8. Propositions du Maire
9. Propositions individuelles et questions
10. Huis clos



M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil municipal. Il informe qu'un huis clos est ajouté à l'ordre du jour.

Mme UDRY demande d'ajouter le sujet « dénomination des commissions » à l'ordre du jour. M. GUEX ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement de « dénomination » mais qu'il serait important de discuter des tâches et des compétences des commissions.

M. HONEGGER demande au Conseil municipal s'il est d'accord d'ajouter le point 6a « dénomination des commissions » à l'ordre du jour.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2011

Mme BOADA fait remarquer les 2 erreurs suivantes:

Page 383 : Courts (ajout du "s")

Page 391 : Aînés (Majuscule)

M. HONEGGER demande à corriger le taux figurant en page 395: 1,7% et non 17%.

M. HONEGGER précise, avant l'approbation du PV, que seules les personnes présentes le 21 mai peuvent se prononcer.

Le procès-verbal est approuvé par 10 voix pour et 5 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. HONEGGER lit la lettre du 27.05.2011 du Restaurant le Château de Genthod envoyée à Mme HUMBERT. (Annexe I)

M. MAZENOD explique que, suite à cette lettre, la Mairie a écrit au Capitaine des pompiers afin qu'une telle situation ne se reproduise plus. Le Maire a également reçu M. et Mme MIRANDA. Les sujets de cette discussion seront repris ultérieurement en commission des bâtiments.

3. Communications de la Mairie

a) M. MAZENOD accueille les membres du Conseil municipal pour cette première séance ordinaire de la législature 2011-2015. L'ordre du jour suit le modèle préconisé par la loi sur l'Administration des Communes (LAC). Avec 17 élus, la capacité de réflexion est grande. Elle s'exerce tant dans les commissions qu'au Conseil. M. MAZENOD souhaite à chaque élu de s'investir pour le bien de la commune et formule ses vœux de succès.

b) Pour la bonne marche de la Mairie, il est rappelé que le personnel communal ne reçoit pas d'ordre d'un conseiller municipal. Seuls les présidents ou les membres expressément délégués par ces derniers sont les interlocuteurs de la Mairie. Toutes les tâches importantes, organisation de

manifestations par exemple, doivent être annoncées à la secrétaire générale afin de répartir au mieux les tâches en fonction des ressources disponibles. Ceci afin de garantir le meilleur service.

- c) Félicitations à M. DIELI, un des concierges, qui a obtenu un certificat de formation. M. DIELI fête aujourd'hui ses 50 ans. Une petite réception aura lieu le 28 juin à 11h30 en mairie pour marquer ces deux évènements.
- d) Bonne nouvelle avec l'ouverture de l'antenne thérapeutique de l'OMP (Office Médico-Pédagogique) à Versoix. C'est grâce, entre autres, à l'intervention de la Commission scolaire, reprise par le Bureau du Conseil municipal, que ce service est assuré.
- e) Toit de l'ancienne Mairie (rue du Village 29), ou qu'arrive-t-il quand une délibération est refusée par le Conseil municipal (dans le cadre de l'approbation des comptes 2010) : le Service de surveillance des communes, par le biais de son directeur M. Guillaume ZUBER, a écrit à Mme le Maire Yvonne Humbert le 24 mai 2011 : «Sur l'exercice comptable 2009, la Commune de Genthod a activé un montant de Fr. 111'899,35 (dans le compte 123) pour des travaux concernant la rue du Village 29. Aucun crédit n'ayant été voté par le Conseil municipal pour ces travaux, notre service avait demandé à la Commune de régulariser cette situation en proposant ce crédit au vote du Conseil municipal. Etant donné que le Conseil municipal a refusé d'ouvrir ce crédit en date du 10 mai 2011, nous vous prions de bien vouloir nous remettre à votre plus proche convenance tous les procès-verbaux des séances de commissions ou du Conseil municipal au cours desquelles ces travaux ont été évoqués ainsi qu'une copie des devis et des factures y relatifs».
Il incombe maintenant à M. le Maire de travailler avec le président de la commission des bâtiments et le comptable pour produire ce dossier et le transmettre au Service de surveillance des communes.
- f) Facture payée 2 fois (Maison Leuba) : Dans son même courrier du 24 mai, M. ZUBER relève «qu'un montant de Fr. 131'428.60 a été extourné en 2010 du compte 050.123.12 (Maison Leuba) au compte 050.115.04 (Autres débiteurs). Après discussion avec le responsable financier de votre commune, une facture a été payée deux fois par erreur».
M. MAZENOD doit informer la commission des finances des détails de ce cas, tout en soulignant qu'une convention a été établie entre M. Gérald MOTTIER, responsable des finances lors de la précédente législature, et le débiteur, afin de récupérer le montant trop payé. Il retournera vers le Service de surveillance des communes pour clore ce cas.
- g) Suite à la décision du Conseiller d'Etat Mark Müller concernant le centre voirie-service du feu, le dossier doit être renvoyé en commission des bâtiments afin de redéfinir le projet.
- h) Une inspection de la Compagnie des pompiers aura lieu le 8 octobre 2011 dès 8h30 au local.
- i) M. BAUMGARTNER détaille le câblage posé par Cablecom.

M. GUEx demande, concernant la facture payée 2 fois, si la convention a été établie entre M. MOTTIER et le débiteur, ou entre la Commune, dont M. MOTTIER est le représentant, et le débiteur. M. MAZENOD confirme qu'il s'agit bien de la Commune.

M. HONEGGER informe qu'il a un dossier pour le toit de l'ancienne mairie et qu'il se tient à disposition.

4. Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques (délibération)

Lecture de la délibération par M. HONEGGER:

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques concernant :

1° les cessions au domaine public communal des terrains et hors-lignes provenant de propriétés voisines ;

2° les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;

3° les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;

4° les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous lettres 1°, 2°, 3°, 4° résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2011–2015.

Mise au vote, la délibération est approuvée à l'unanimité.

M. MAZENOD remercie le Conseil municipal pour cette preuve de confiance.

5. Nomination d'un membre du Conseil municipal au comité du Tennis Club de Genthod

M. RYCHNER, au nom du groupe des libéraux-radicaux de Genthod, propose M. REALINI comme candidat. M. GUEX, au nom du Groupement pour les intérêts de Genthod, soutient cette candidature. Le PDC fait de même.

6. Désignation d'un représentant au GLRD

Mme UDRY explique que le GLRD regroupe les communes allant du Grand-Saconnex à Céligny. Les réunions ont lieu 2-3 fois par année. C'est un échange d'expériences sur des sujets intéressant l'ensemble des communes. Mme UDRY souligne la collaboration très positive dans ce groupement. Chaque commune doit envoyer un représentant pour la durée de la législature ainsi que le Président et le Vice-président. Personne n'étant intéressé, Mme UDRY se désigne volontaire. Elle informe que la prochaine réunion sera organisée par Genthod.

6A. Dénomination des commissions

Mme UDRY propose que la bibliothèque soit ajoutée à la commission de la culture.

Elle souhaiterait aussi que la commission aménagement du territoire devienne commission aménagement du territoire et économie. Elle trouve nécessaire d'y ajouter ce troisième volet du développement durable. En effet la connaissance du tissu économique est essentielle et la mise à disposition d'informations à des personnes susceptibles de créer des emplois est importante.

M. GUEx rappelle que le GIG est favorable au changement de commission de la bibliothèque. Il propose, en ce qui concerne la nouvelle dénomination, commission aménagement du territoire et économie, de remplacer le terme économie afin d'éviter une confusion avec les finances, par développement économique du territoire. Mme UDRY est d'accord avec cette proposition.

Il fait remarquer que dans la commission génie civil, il est également décidé des trottoirs, carrefours etc. Par conséquent, M. GUEx propose le titre génie civil et mobilité.

M. GUEx souligne que M. MAZENOD devra gérer la répartition des charges et mettre dans les bons postes les éléments discutés dans différentes commissions. Dans le passé, des commissions avaient été regroupées par rapport aux postes comptables. Il demande à l'Exécutif de clarifier ce point afin que les présidents de commissions sachent comment procéder.

M. REALINI souhaiterait que le Conseil municipal donne la tâche à la commission des finances d'étudier le plan comptable afin de pouvoir délivrer une vision claire des différents postes comptables éparpillés dans les différentes commissions au prochain CM.

M. HONEGGER demande si les soucis comptables empêchent de prendre une décision quant à la dénomination des commissions du génie civil et celle de l'aménagement. Ce qui n'est pas le cas.

M. MAZENOD propose les dénominations suivantes:

- aménagement du territoire et tissu économique
- génie civil et trafic

Il ajoute également qu'au niveau comptable il reste « parcs et promenades » dans l'environnement.

M. FAVRE souhaiterait prendre les mêmes définitions qu'au niveau cantonal. Et au niveau cantonal on parle de mobilité.

Mme STALDER a peur que cela entraîne une confusion entre le génie civil et l'environnement du fait que dans cette dernière commission une journée de mobilité douce est organisée. Elle ne trouve pas opportun d'utiliser le terme mobilité dans le cadre du génie civil.

M. FAVRE répond que, pour définir des routes, il faut savoir ce qui passe dessus.

M. RYCHNER estime aussi que, si au niveau cantonal le terme mobilité est utilisé, il faut le reprendre au niveau communal.

M. REALINI propose d'utiliser le terme « moyen de transport » à la place de mobilité. Mais Mme UDRY rétorque que ça exclut le piéton.

Mme UDRY est d'accord avec la proposition de M. GUEx

La proposition de M. MAZENOD, lorsqu'il parle de « tissu économique » convient à M. RYCHNER. Il n'aime pas le terme de développement. Mme UDRY est d'accord.

Mise au vote, la proposition de renommer la commission « aménagement du territoire » en « aménagement du territoire et tissu économique » est acceptée par 14 voix pour et 1 contre.

Mise au vote, la proposition de rattacher la bibliothèque à la commission « culture » est acceptée par 12 voix pour, 3 voix contre.

Mise au vote, la proposition de renommer la commission « génie civil » en « génie civil et mobilité » est acceptée par 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

7. Mérite Commune de Genthod

M. HONEGGER passe la parole à l'ancien président de la commission culture, sports et loisirs, M. STALDER, afin qu'il explique quels sont les dossiers qui ont été étudiés par cette commission pour recevoir le Mérite de la Commune de Genthod.

M. STALDER rappelle que, comme chaque année, un avis est publié afin de trouver les personnes méritantes. Cette année 3 dossiers ont été retenus, 2 enfants et 1 senior.

Le premier dossier est celui de Mme Gisèle KOHLER, qui a décidé depuis environ 2 ans d'organiser des rencontres avec des personnes ayant un peu de temps. Sur le programme 2011 figurent par exemple une visite à la fondation Baur, une aux termes de Vals, une autre encore au musée tibétain et au château de Gruyère. Ces animations ont lieu en petits groupes et ils fonctionnent de manière parfaitement autogérée. La commission a apprécié cette organisation spontanée.

Mme STALDER, qui a eu l'occasion de participer à certaines sorties, estime que l'investissement de Mme KOHLER est extraordinaire. Elle mentionne aussi que des bénévoles l'entourent très bien. Le groupe s'élargit et c'est une bonne chose au plan relationnel pour les habitants de la commune.

Le deuxième dossier est celui de Mlle Maeva ISCH, 11 ans, spécialiste du plongeon. Elle a réalisé ses meilleurs résultats cet hiver à Saint-Gall au championnat suisse d'hiver de plongeon. Elle a terminé première en catégorie junior à 1m et a eu également une médaille d'or aux 3m. Elle totalise actuellement 9 podiums. Elle a été retenue dans le cadre régional de Swiss Olympics. Même si les résultats ne sont pas de 2010, la Commission a estimé qu'il était important d'encourager les jeunes au moment où ils obtiennent leurs résultats.

Le troisième dossier est celui de Mathieu CADEI, 13 ans. Ce jeune homme a deux cordes à son arc, le ski et la voile. Il a débuté la compétition de ski en 2007. En 2010 il a rejoint le Riviera ski group compétition à Blonay, dont les entraîneurs sont Erika Hess et Jacques Reymond. Il fait partie d'une organisation dont les courses ont principalement lieu dans les Préalpes fribourgeoises et les Alpes vaudoises. Mathieu a été sélectionné en 2010 pour participer aux Jeux internationaux des écoliers qui ont eu lieu au Canada, où il a terminé 11^{ème} d'un slalom géant et 10^{ème} d'un ski cross.

En ce qui concerne la voile, il s'adonne à ce sport en série optimiste depuis l'âge de 8 ans. Depuis 2009 il fait partie du groupe compétition. Il a beaucoup progressé en 2010 où il a terminé 7^{ème} au niveau national suisse opti. Ses résultats lui ont permis d'être sélectionné au championnat d'Europe. Il vient d'être sélectionné aux championnats du monde où il représentera la Suisse. M. STALDER ajoute que la commission a octroyé à son bateau une petite subvention.

M. HONEGGER se dit impressionné par les résultats de ces jeunes.

Mis au vote, les 3 dossiers proposés sont acceptés à l'unanimité.

8. Propositions du Maire

- Conformément à ce qui a été décidé en fin de législature, chaque président de commission recevra au mois de juillet le budget par commission ainsi qu'un extrait du Grand Livre le concernant. M. MAZENOD rappelle aux nouveaux présidents que cette information est confidentielle.
- M. MAZENOD propose de mettre le plan comptable sur la CMNet.
- Il rappelle enfin qu'un tournoi de beach volley est organisé le samedi 25 juin à la Vigne Blanche et invite le Conseil municipal, par le biais de la présidente de la commission sports & loisirs, à former une équipe.

9. Propositions individuelles et questions

• ***Sanitaires au Creux-de-Genthod***

Mme STALDER réitère sa demande de l'année dernière auprès du nouvel Exécutif pour la pose d'un lavabo dans les sanitaires publics, à côté du restaurant. Elle estime que c'est une réalisation indispensable si l'on veut respecter un minimum d'hygiène dans ce lieu.

• ***Nouvelles plantations de chênes***

Mme STALDER fait remarquer que la plupart des nouveaux chênes plantés en 2010 le long du chemin des Chênes et de la route de Valavran sont malades, certains sont morts. La sécheresse n'est sûrement pas étrangère à leur état. Elle demande à la Mairie de faire le nécessaire auprès du Service de la nature et du paysage afin d'examiner la situation.

M. BAUMGARTNER explique que l'entreprise qui les a plantés a un contrat d'entretien et qu'elle est responsable de leur arrosage. Si les arbres meurent elle doit les remplacer.

• ***Propreté dans la commune***

Mme STALDER se plaint de l'état de propreté du quartier de la gare depuis la disparition des poubelles sur l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue suite aux travaux de réfection. Elle demande que des poubelles soient à nouveau installées.

Elle aimerait également que la poubelle du chemin des Rousses soit réinstallée. M. MAZENOD répond que les demandes feront l'objet d'un devis qui sera soumis en commission des bâtiments. Le CM pourra ensuite voter. M. BAUMGARTNER ajoute que celle du chemin des Rousses va être remplacée prochainement.

• ***Thermographie***

Mme BORLOZ demande que la Mairie communique aux conseillers municipaux les résultats de la thermographie effectuée sur la commune. M. MAZENOD se renseigne.

- **Humidificateur**

M. REALINI aimerait supprimer l'appareil qui fait du bruit pendant les séances du Conseil. M. STALDER répond qu'il a été installé pour préserver les peintures de la salle. Il est décidé de l'éteindre pendant les séances.

- **Analyse du plan comptable**

M. REALINI demande à disposer d'une analyse du plan comptable pour la rentrée afin de l'harmoniser avec les comptes des commissions. Cela permettrait de mieux partager ce qui doit être fait par la comptabilité ou par les commissions.

- **Baisse de pression de l'eau**

M. REALINI aimerait savoir pourquoi les SIG ont baissé la pression de 6b à 4b dans la commune. Il aimerait que l'Exécutif se renseigne sur le but de cette baisse de pression et pourquoi aucune information n'a été donnée. Car cela pose problème pour certains arrosages automatiques.

- **Présentation, par M. REALINI, du programme du PLR pour les 4 ans à venir**

Le PLR va baser sa politique sur les 6 points suivants :

Sécurité

Le sentiment d'insécurité augmente. Les faits divers illustrent cette augmentation de la micro-criminalité.

- Maintenir le poste de police de Versoix
- Installer des caméras de surveillance à l'école et à la gare de Genthod
- Réduire la vitesse autour de l'école
- Engager une patrouille de sécurité privée qui pourrait rassurer la population, surtout dans certains quartiers de Genthod

Domaine social

Les membres ont beaucoup de propositions à faire pour cette commune qui a beaucoup grandi et qui doit rester accueillante.

- L'organisation de manifestations et fêtes villageoises doit continuer, voire s'améliorer
- Soutenir activement les associations culturelles et sportives locales et essayer de garder le plus de commerces de proximité
- Soutenir la crèche intercommunale définitive
- Améliorer le fonctionnement du stade Marc-Burdet et de la Vigne Blanche
- Accompagnement quotidien des Aînés afin de leur garantir une vie indépendante le plus longtemps possible dans le village
- Essayer d'avoir un EMS intercommunal
- Recréer les anciens bains du Saugy qui pourraient devenir un point de rencontre pour les habitants de Genthod au bord du lac

Finances

- Garder des finances saines tout en réalisant des projets.
- Garder des fonds propres assez importants et ne pas avoir de dettes.
- Essayer d'avoir des résultats positifs chaque année sans augmenter le centime additionnel
- Des projets doivent être réalisés et les investissements ne doivent pas être stoppés mais le PLR insiste sur le fait de garder un esprit logique et constructif.

Mobilité douce

- Promouvoir la mobilité douce
- Offrir un bilan énergétique aux propriétaires d'habitations de la commune
- Améliorer la récupération des déchets en installant quelques éco-points proches des habitations

Technique de l'information

Genthod doit participer à la socialisation du Net.

- S'assurer que les prestataires informatiques et de télécommunications ne délaissent pas la commune (internet large bande, TV digitale HD)
- Installer un Wifi public à Genthod qui devrait couvrir l'école et une partie du village, gratuit pour les personnes à proximité et l'école
- Aider la Commune à obtenir de meilleurs coûts de téléphonie et télécommunications

Valorisation du patrimoine

- Préserver la beauté du paysage et maintenir l'attrait du patrimoine tout en le valorisant lorsqu'une rénovation s'impose
- Utiliser des matériaux moins nocifs pour l'environnement
- Maintenir le réseau de pistes cyclables et chemins piétonniers

● **Genthod Info**

M. GUEX rappelle qu'une sous-commission avait été constituée pour réfléchir à une évolution du Genthod-Info vers un moyen de communication adapté à l'évolution des médias et ouvert à différents groupes de communiers. Il avait rendu un rapport en novembre 2008 qui se terminait par « Mme Yvonne Humbert, Maire de Genthod, a déclaré que l'exécutif avait demandé un avis de droit pour savoir si le Législatif pouvait retirer la responsabilité de la publication du Genthod Info à la Mairie ». Pour éviter un conflit entre les deux parties, les commissaires ont décidé de dissoudre la sous-commission.

Il propose de remettre sur pied ce groupe de travail afin que, d'ici la fin de l'année, une réflexion soit menée sur la manière de pouvoir rénover le bulletin communal. Il aimerait pouvoir l'ouvrir aux sociétés locales. Le Bureau pourrait aussi y écrire de temps en temps, l'idée étant d'y avoir d'autres expressions que celles de la Mairie. Pour éviter que ce journal ne devienne un tract politique, un début de réflexion avait été mené pour la création d'une charte éthique. Il propose de réactiver une commission de ce type qui pourrait débiter au mois de septembre et réfléchir à comment garantir un contenu neutre et intéressant sans manœuvre électorale.

M. MAZENOD est favorable à cette idée et abonde dans le sens de M. GUEX en disant que l'approche ne doit pas être politique. Il ajoute que le prochain Genthod Info restera dans la ligne précédente et que des changements pourront avoir lieu ultérieurement.

M. GUEX aimerait que l'Exécutif soit représenté par une personne dans cette sous-commission.

M. KELLER pense que c'est un domaine sur lequel on doit se donner le temps de la réflexion. Est-ce un organe de communication de l'Exécutif ou est-ce quelque chose d'autre, de plus large?

M. HONEGGER propose de mettre la constitution de ce groupe de travail à l'ordre du jour du prochain Conseil.

- **Tournoi de beach-volley**

Mme SEMON demande aux conseillers de lui envoyer un mail au plus tard pour le lendemain afin d'organiser une éventuelle équipe.

- **Rapport sur la Vigne Blanche**

Mme UDRY demande un accord de principe au Conseil municipal afin de pouvoir envoyer ce rapport aux conseillers municipaux de Bellevue et à la Vigne Blanche.

M. HONEGGER préférerait aller présenter ce rapport.

M. GUEX pense que l'on peut envoyer ce rapport aux membres du Conseil intercommunal de la Vigne Blanche ainsi qu'à l'Exécutif de Bellevue qui le diffusera aux conseillers s'ils le souhaitent.

Mme UDRY propose de l'envoyer en mentionnant que les membres du groupe de travail se tiennent à disposition pour une présentation.

Mise au vote, la proposition de transmettre le rapport sur la Vigne Blanche à la Commune de Bellevue est acceptée par 14 voix pour et 1 abstention

- **Place du Village**

Mme UDRY demande à l'Exécutif s'il envisage une inauguration pour cette place qui a été réaménagée.

M. GUEX propose qu'une petite cérémonie ait lieu lors des Tréteaux. M. MAZENOD approuve l'idée.

- **Mobilité douce**

Mme STALDER rappelle que la Journée de la mobilité douce aura lieu le samedi 27 août, de 10h à 16h, derrière l'école. Il y aura de nombreuses animations, différents intervenants, un parcours balisé par le TCS, un gymkhana et une buvette. Elle invite tout le monde à y participer.

- **Programme du PDC**

Mme UDRY explique que le PDC souhaite travailler de manière positive et constructive dans les 4 prochaines années en collaboration avec tous les conseillers municipaux et sur tous les sujets.

Ce qui semble prioritaire à son groupe est la vie de tous les jours dans l'espace magnifique qu'est la commune de Genthod en veillant, bien sûr, à la bonne utilisation des deniers publics communaux.

Le PDC va beaucoup s'intéresser aux jeunes et moins jeunes : lieux de rencontres, lieux intergénérationnels, occasions de rencontres.

La culture, la mobilité et une touche d'économie feront aussi partie du programme.

M. HONEGGER informe que Mme FLAMMIA quitte sa fonction après cette séance. La Secrétaire générale est à la recherche d'un remplaçant.

La séance publique est levée à 22h00.

10. Huis clos

La secrétaire
Fabienne UDRY

Le président
Wolfgang HONEGGER